Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 035-213502560-20260420-DEL2026_40-DE

**VILLE de SAINT BRIAC SUR MER**
**18, rue de la Mairie**
**35800 SAINT BRIAC SUR MER**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**
**du 20 avril 2026**

**Date de la convocation : 13 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril à 18h, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Briac sur Mer

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mr Philippe FOURNEYRON, Mme Delphine SCHIMPFF, Mr Christophe RICOUR, Mme Ginette JÉGU, Mme Isabelle LE FERREC, Mr Bernard LALOUX, Mme Nathalie DOAT-CHARPENTIER, Mr Marc LAFOURCADE, Mr Jean-Christophe PÉAN, Mr Valéry LAMOURE, Mr Emmanuel HOUDEAU, Mme Delphine BERTIN, Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC, Mme Emmanuelle HUBLOT, Mme Eugénie BUCHON, Mr Vincent DENBY- WILKES, Mme Cécile GEFFROY.

Absents excusés : 2

Mme Pascal GALICHON a donné procuration à Mr Christophe RICOUR
Mr François-Régis SIRJACQ a donné procuration à Mme Isabelle LE FERREC.

Absent : 0

Mme Cécile GEFFROY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents ou représentés : 19
Nombre de votants : 19

---

**2026-40 – FINANCES LOCALES – PRET BANCAIRE – CONTRAT**

**Vu** le code général des collectivités territoriales

Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 1 000 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction de la maison médicale, située 54 rue du Champs Guigneux à St Briac sur Mer (35800).

Pour le financement de cette opération, le maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 1 000 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt :** Prêt cohésion sociale
**Montant :** 1 000 000 euros
**Durée de la phase de préfinancement :** 0 mois
**Durée d'amortissement :** 25 ans
Dont différé d'amortissement **:** 0 ans
**Périodicité des échéances :** Trimestrielle
**Index :** Livret A
**Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.6 %
**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du LA
**Amortissement :** Prioritaire
**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt** : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
**Typologie Gissler** : 1A
**Commission d'instruction** : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 035-213502560-20260420-DEL2026_40-DE

**A cet effet, le Conseil autorise (2 votes contre)** le maire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Saint-Briac sur mer le 20 avril 2026,
Le Maire
Philippe FOURNEYRON

